

MANDAT 2025-2030 Lors de l'assemblée générale de la MSA du 8 juillet, les délégués cantonaux ont élu 27 administrateurs et l'Union départementale des associations familiales (Udaf) a désigné deux représentants.

Délégués et administrateurs : quels rôles et missions ?

Tous ces élus siègent au conseil d'administration de la MSA pour cinq ans. Force de propositions, ils contribuent à l'orientation de la politique générale de la caisse pour mettre en œuvre la protection sociale agricole. Ils participent à la définition, au plan local, des politiques en matière d'Action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficultés.

Ils peuvent faire remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux, votent le budget et approuvent les comptes arrêtés par la direction. Ils représentent aussi la caisse MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux et organismes agricoles. Le conseil s'appuie sur des comités et commissions com-



Retrouvez la liste des élus du conseil d'administration 2025-2030 sur Caracterres.fr.

posés d'administrateurs.

Le comité de protection sociale des non-salariés

Il traite les questions concernant la protection sociale des non-salariés agricoles (santé sécurité au travail, législation...). Il est composé de 9 administrateurs du 1^{er} collège, 6 administrateurs du 3^{ème} collège et le représentant de l'Udaf. Un administrateur de l'un des deux collèges est élu **PRESIDENT** à la majorité

absolue. Dans une caisse pluri-départementale, il veille à l'harmonisation de la mise en œuvre des politiques sociales entre les départements. Dans un certain nombre de domaines, la décision prise par le CA doit être conforme à l'avis du comité.

Le comité de protection sociale des salariés

Il traite les questions concernant la protection sociale des salariés agricoles. Il est com-

posé de 19 membres dont 12 membres du collège 2, 6 membres du collège 3 et le représentant des familles du collège 2.

Le comité d'action sanitaire et sociale

Il propose au conseil d'administration les principes généraux et les moyens pour mettre en œuvre la politique d'action sanitaire et sociale pour le territoire. Le comité est constitué de 18 membres élus (choix MSA POITOU), en composition paritaire entre le collège 2 et le collège 1 et 3. La présidence est exercée en alternance : salarié agricole et non-salarié agricole.

La commission de la Vie mutualiste des élus

Elle élabore des propositions pour le conseil sur tout ce qui concerne la vie des élus. Elle est composée de 10 membres du conseil d'administration. Ils vont élaborer le plan d'Ani-

mation de la Vie mutualiste, définir les orientations de l'offre de formation des élus, participer à la communication et mener des actions sur leurs territoires.

Le réseau de délégués locaux

Grâce à l'engagement et l'implication des adhérents : 112 délégués sont nouvellement élus pour le collège 1, 108 délégués pour le collège 2 et 49 délégués pour le collège 3 dans la Vienne et les Deux-Sèvres. Elus pour 5 ans, et proches de leur territoire et de leurs spécificités ils vont défendre les intérêts de tous et de chacun et feront remonter les besoins de la profession auprès de la MSA. Ils pourront participer activement aux événements portés sur leur territoire et développer des actions en fonction des besoins des territoires.